

Loi sur l'équité salariale

NOUVEL AFFICHAGE – ÉVALUATION DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE 2021

VILLE DE GATINEAU - SECTEUR AQUATIQUE

31 juillet 2024

Pendant une période de 60 jours, les employés du secteur Aquatique de la Ville de Gatineau ont pu consulter les résultats de l'évaluation du maintien de l'équité salariale.

Durant cette période, les employés ont pu poser des questions, demander des renseignements additionnels et présenter des observations au Comité.

Nous confirmons aujourd'hui :

Des renseignements additionnels ont effectivement été demandés, ou des observations ont été présentées, par les employés relativement au versement des ajustements (modalités de paiement, date de paiement et catégorie d'emploi visé par les ajustements). Afin d'y répondre, le Comité y a répondu de manière individuelle.

Ces renseignements ou observations n'ont toutefois pas eu pour effet de réviser l'évaluation du maintien de l'équité salariale. Par conséquent, les résultats de l'évaluation du maintien de l'équité salariale demeurent inchangés.

L'employeur, l'association accréditée ou un membre d'un comité d'équité salariale ne peut agir de mauvaise foi, de façon arbitraire ou discriminatoire ni faire preuve de négligence grave. Si une personne salariée observe l'une de ces conduites interdites, elle peut déposer une plainte dans les 60 jours suivant cette conduite ou dans les 60 jours de la date où elle en a eu connaissance.

Pour demander par écrit des renseignements additionnels ou faire des observations au Comité, communiquez avec :

Vanessa Lanois

Conseillère en ressources humaines

Ressources humaines – Planification et changements organisationnels

Ville de Gatineau

lanois.vanessa@gatineau.ca

Jean-Félix Desbiens
Conseiller en relations de travail
Syndicat canadien de la fonction publique
jfdesbiens@scfp.ca

Pour obtenir plus d'information sur la Loi sur l'équité salariale, les obligations qu'elle comporte et les recours qu'elle prévoit, communiquez avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, ou visitez le site Internet.

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
Téléphone : 1 844 838-0808
Site internet : www.cnesst.gouv.qc.ca

Membres du comité :

Angélica Martinez, présidente du secteur aquatique
Alexandre Lorrain, membre du comité d'évaluation du secteur aquatique
Jean-Félix Desbiens, conseiller en relations de travail, SCFP
Jonathan Lord, chef de section relations de travail
Vanessa Lanois, conseillère en ressources humaines

Vanessa Lanois

Vanessa Lanois
Conseillère en ressources humaines
Ville de Gatineau



Jean-Félix Desbiens
Conseiller en relations de travail
Syndicat canadien de la fonction publique